Fiche de données de Information
selon 1907/2006/CE, Article 32

Date d'impression : 27.04.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 27.04.2022

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** **PARAFFINE LIQUIDE SUBLIQUIDUM 70 PH.EUR.**
- **Identification chimique:** *White mineral oil (petroleum)*
- **Code du produit** *MP 021105*
- **No CAS:**
  8042-47-5
- **Numéro EC:**
  232-455-8
- **Numéro d'enregistrement** *01-2119487078-27*
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** .
- **Emploi de la substance / de la préparation**
  Industrie cosmétique
  Huile de graissage
  Industrie pharmaceutique.
  Industrie chimique.
  Fabrication de produits en caoutchouc.
  Production de produits chimiques / polymères / résines.
  Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges
  Distribution de la substance
  Produit de peinture
  Fluides fonctionnels
- **Utilisations déconseillées** *Pas d'utilisation sont déconseillées.*

- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
  ECSA Chemicals AG
  Via Luigi Favre 16 - CH-6828 Balerna (Chiasso); Burgauerstrasse 17 - CH-9230 Flawil (SG) tel.+41 58 211 91 00 - fax +41 58 211 91 01
  ECSA Maintenance AG
  Burgauerstrasse 17 - CH-9230 Flawil (SG) tel.+41 58 211 93 00 - fax +41 58 211 93 01
  ECSA Energy SA
  Via Luigi Favre 16 - CH-6828 Balerna (Chiasso) tel.+41 58 211 95 00 - fax +41 58 211 95 01
  ECSA ITALIA Srl Società con Unico Socio
  Via Lav. Autobianchi 1 - I-20832 Desio (MB) tel. +39 0362 625 421 – fax +39 0362 304 361

- **Service chargé des renseignements :** *Département sécurité du produit: quality@ecsa.ch*

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** *La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.*

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** *néant*
- **Pictogrammes de danger** *néant*
- **Mention d'avertissement** *néant*
- **Mentions de danger** *néant*
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** *Non applicable.*
- **vPvB:** *Non applicable.*

(suite page 2)

Fiche de données de Information
selon 1907/2006/CE, Article 32

Date d'impression : 27.04.2022 *Numéro de version 4 (remplace la version 3)* *Révision: 27.04.2022*

Nom du produit PARAFFINE LIQUIDE SUBLIQUIDUM 70 PH.EUR.

(suite de la page 1)

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- ***3.1 Substances***
- ***No CAS Désignation***
  8042-47-5 White mineral oil, petroleum (*)
- ***Code(s) d'identification***
- ***Numéro EC:*** *232-455-8*
- ***Indications complémentaires*** *(*) UVCB Substance*

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

- ***4.1 Description des mesures de premiers secours***
- ***Indications générales :*** *Autoprotection du secouriste d'urgence*
- ***après inhalation :***
  Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si necessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- ***après contact avec la peau :***
  En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
  Enlever les vêtements contaminés

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Recourir à un traitement médical
En cas de contact avec le produit à température élevée, le refroidissement à l'eau froide.
NE PAS essayer de retirer des parties de vêtements collés à la peau brûlée, mais découper autour.
Demander immédiatement conseil à un médecin

- ***après contact avec les yeux :***
  Retirer les lentilles cornéennes
  Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- ***après ingestion :***
  Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Si la personne est consciente, lui laver la bouche avec de l'eau.
- ***4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés*** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- ***4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires***
  En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie d'origine chimique.
  Traiter les symptômes.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- ***5.1 Moyens d'extinction***
- ***Moyens d'extinction:***
  Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.
  Dioxyde de carbone
  Mousse
  Poudre d'extinction
  Brouillard d'eau
- ***Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :***
  En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

(suite page 3)

Fiche de données de Information
selon 1907/2006/CE, Article 32

Date d'impression : 27.04.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 27.04.2022

Nom du produit PARAFFINE LIQUIDE SUBLIQUIDUM 70 PH.EUR.

(suite de la page 2)

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
  Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
  CO; CO_2
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité :**
  Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
  Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
  Porter un vêtement de protection totale
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
  Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
  Veiller à une aération suffisante
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
  Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
  Sol:

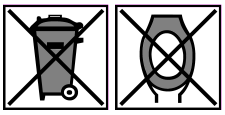

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

  Eau:
  Enlever de la surface de l'eau (par exemple, par absorption ou par aspiration)
  Recueillir par moyen mécanique.
  Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
  Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
  Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
  Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
  Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
  Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
  Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
  Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
  Tenir les emballages hermétiquement fermés.
  Ne pas stocker dans des conteneurs ou réservoirs non marquées.
  Stocker dans le récipient d'origine.
  N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour le matériau / le produit
  Matériau approprié pour les conteneurs:
  acier doux
  acier inoxydable
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
  Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
  Prudence en cas d'ouverture répétée de emballages entamés
  Stockage nécessaire dans un local collecteur

(suite page 4)

Fiche de données de Information
selon 1907/2006/CE, Article 32

Date d'impression : 27.04.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 27.04.2022

Nom du produit PARAFFINE LIQUIDE SUBLIQUIDUM 70 PH.EUR.

(suite de la page 3)

Stocker à sec

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :** *néant*

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

Équipements appropriés:
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

- **Protection respiratoire :**

non nécessaire.
Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Filtre: A2, A2/P2, ABEK
Filtre approprié pour les vapeurs organiques et les particules.

- **Protection des mains :**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Gants de protection.
Gants résistant aux produits chimiques (EN374)

- **Matériau des gants**

Gants en néoprène
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc fluoré (Viton)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection recommandées.
L'équipement doit être conforme à EN 166.

- **Protection du corps :**

Utiliser une tenue de protection.
Vêtement de protection résistant à l'huile
Porter des vêtements de travail à manches longues.
Chaussures de sécurité.

- **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** *Non disponible*

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Aspect:**

- Forme :	*liquide*
- Couleur :	*incolore*
- Odeur :	*inodore*
- Seuil olfactif:	*Non déterminé.*
- Point de fusion :	*Non applicable*
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	*non déterminé*
- Inflammabilité	*Non applicable.*

(suite page 5)

Fiche de données de Information
selon 1907/2006/CE, Article 32

Date d'impression : 27.04.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 27.04.2022

Nom du produit PARAFFINE LIQUIDE SUBLIQUIDUM 70 PH.EUR.

(suite de la page 4)

- Limites inférieure et supérieure d'explosion	
- inférieure :	9,0 Vol %
- supérieure :	7,0 Vol %
- Point d'éclair :	>240 °C (ASTM D-92)
- Température de décomposition :	>350 °C
- pH	Non applicable.
- Viscosité :	
- dynamique à 40 °C:	70 mm²/sec (ASTM D 445)
- Solubilité	
- l'eau :	négligeable
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	>3,5 estimated log POW
- Pression de vapeur à 20 °C:	< 0,013 kPa
- Densité et/ou densité relative	
- Densité relative. à 15 °C	0,869 g/cm³ (ASTM D4052)
- Densité de vapeur:	>2 (at 101kPa, air=1)
- 9.2 Autres informations	point d'écoulement: -12°C (ASTM D97)
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
- Température d'inflammation :	Non déterminé
- Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
- Modification d'état	
- Point/l'intervalle de ramollissement	
- Propriétés comburantes	Non comburant
- Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
- Informations concernant les classes de danger physique	
- Substances et mélanges explosibles	néant
- Gaz inflammables	néant
- Aérosols	néant
- Gaz comburants	néant
- Gaz sous pression	néant
- Liquides inflammables	néant
- Matières solides inflammables	néant
- Substances et mélanges autoréactifs	néant
- Liquides pyrophoriques	néant
- Matières solides pyrophoriques	néant
- Matières et mélanges auto-échauffants	néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
- Liquides comburants	néant
- Matières solides comburantes	néant
- Peroxydes organiques	néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
- Explosibles désensibilisés	néant

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Voir "Possibilité de réactions dangereuses"
- **10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions normales d'utilisation
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Dégagement de gaz / vapeurs toxiques
- **10.4 Conditions à éviter** Sources de chaleur et d'ignition
- **10.5 Matières incompatibles:** agents oxidants forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

IF

(suite page 6)

Fiche de données de Information
selon 1907/2006/CE, Article 32

Date d'impression : 27.04.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 27.04.2022

Nom du produit PARAFFINE LIQUIDE SUBLIQUIDUM 70 PH.EUR.

(suite de la page 5)

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
8042-47-5 White mineral oil, petroleum		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50	>5.000 mg/m³ (rat) (OECD 403)

- **de la peau :**
  Non irritant
  Test on rabbit (OECD 404) read across
- **des yeux :**
  Non irritant
  Test on rabbit (OECD 405) read across
- **Sensibilisation :**
  Pas de données disponibles de sensibilisation des voies respiratoires.
  Non-sensibilisant pour la peau.
  Maximisation test on Guinea pig (OECD 406).
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
  Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique ou répétée: basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies
  Danger par aspiration: basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies
- **Toxicité par administration répétée**
  Repeated Dose Inhalation Toxicity: 28/14-Day (OECD 412) test on rat : NOEL >50 mg/m³; LOEL 210 mg/m³
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
  Aucune activité mutagène
  Bacteria Reverse Mutation Test ; Results: négatif (OECD 471)
  (Ames test OECD 471)
  Aucune preuve de l'activité cancérogène
  Combined Chronic Toxicity/Carcinogenicity Studies (OECD 453) : négatif
  NOAEL: ≥ 1200 mg/kg
  On ne s'attend pas de toxicité pour le développement
  Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test - OECD 421:
  test on rat NOAEL >1000 mg/kg
  One-Generation Reproduction Toxicity Study - OECD 415:
  NOAEL ≥2000 mg/kg on rat
  Pre-natal development toxicity - NOAEL : >5000 mg/kg test on rat OECD 414
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- Propriétés perturbant le système endocrinien
la substance n'est pas comprise

IF

(suite page 7)

Fiche de données de Information
selon 1907/2006/CE, Article 32

Date d'impression : 27.04.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 27.04.2022

Nom du produit PARAFFINE LIQUIDE SUBLIQUIDUM 70 PH.EUR.

(suite de la page 6)

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique :	
8042-47-5 White mineral oil, petroleum	
LL50/96h	>10.000 mg/l (Leuciscus idus) (OECD 203)
LL50/48h	>100 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
NOEL 72h	≥100 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
LL50 (96h)	>1.000 mg/l (oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Probablement intrinsèquement biodégradable.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol
Peu soluble, flotte et est susceptible de migrer de l'eau vers la terre. Susceptible de se répartir entre les sédiments et la phase solide des eaux usées.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- 12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques :
- Indications générales :
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation :
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- Code déchet : HP 15 Reg.1357/2014/UE

- Emballages non nettoyés :
- Recommandation :
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
- ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
- ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
- ADR, ADN, IMDG, IATA	
- Classe	néant
- 14.4 Groupe d'emballage	
- ADR, IMDG, IATA	néant

(suite page 8)

Fiche de données de Information
selon 1907/2006/CE, Article 32

Date d'impression : 27.04.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 27.04.2022

Nom du produit PARAFFINE LIQUIDE SUBLIQUIDUM 70 PH.EUR.

(suite de la page 7)

- 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
- "Règlement type" de l'ONU:	néant

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Regulation (EC) n° 1907/2006
Regulation (EC) n° 1272/2008
Regulation (EC) n° 830/2015
Regulation (EC) n° 487/2013
Regulation (EC) n° 878/2020
OPChim 813.11

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
la substance n'est pas comprise

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
la substance n'est pas comprise

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
la substance n'est pas comprise

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
la substance n'est pas comprise

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
la substance n'est pas comprise

- Prescriptions nationales :

- Classe de pollution des eaux :
Classe de danger pour l'eau 1 (classification selon liste) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
L'évaluation de la sécurité chimique a été réalisée. Un scénario d'exposition n'est pas applicable (la substance n'est pas classée).

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique : Département sécurité du produit
- Contact : quality@ecsa.ch
- Date de la version précédente: 05.06.2015
- Numéro de la version précédente: 3
- Acronymes et abréviations:
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(suite page 9)

Fiche de données de Information
selon 1907/2006/CE, Article 32

Date d'impression : 27.04.2022 *Numéro de version 4 (remplace la version 3)* *Révision: 27.04.2022*

Nom du produit PARAFFINE LIQUIDE SUBLIQUIDUM 70 PH.EUR.

(suite de la page 8)

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- ***. Sources.***

CosIng: the European Commission database with information on Cosmetic substances and Ingredients
ECHA Registered Substances Database
Regulation (EC) n° 1907/2006
Regulation (EC) n° 1272/2008
Regulation (EC) n° 487/2013
Regulation (EC) n° 830/2015
Regulation (EC) n° 878/2020

- **** Données modifiées par rapport à la version précédente***

IF